

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 15/2019
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 120'000.-- TTC

Destinés aux travaux de désaffectation d'une partie du
cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un
Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement
piétonnier

Déléguée municipale
Mme Louise Schweizer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Arzier-Le Muids a deux cimetières, un à Arzier et l'autre à Le Muids.

Le dernier préavis concernant nos cimetières a été présenté en 2003, il concernait la création d'un jardin du souvenir à Le Muids, au vu des incinérations toujours plus fréquentes.

Or, le cimetière d'Arzier comprend à ce jour uniquement des emplacements réservés pour des tombes à la ligne, des tombes cinéraires (dépôt d'urne) et des concessions.

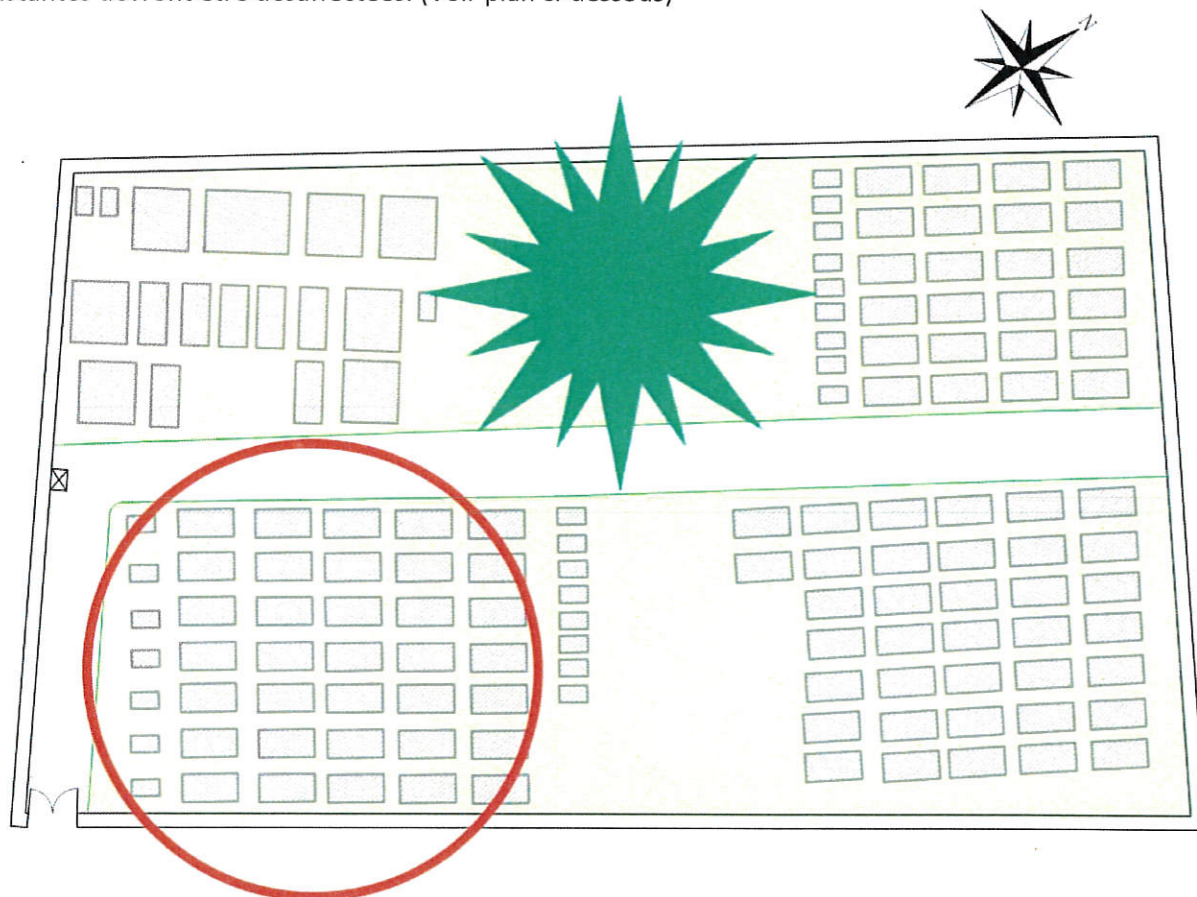
Donc, 16 ans après Le Muids, les proportions d'incinérations ne cessant d'augmenter (90 % des décès), il nous a paru opportun de créer également un jardin du souvenir à Arzier.

Afin de s'adapter encore plus à l'évolution des mœurs, la Municipalité vous propose, simultanément la création d'un Columbarium, à Arzier, dans un premier temps.

2. Description du projet

Le réaménagement doit tenir compte de plusieurs facteurs, notamment celui des racines du séquoia, qui s'étendent à plus de 20 mètres autour de l'arbre et sont susceptibles de faire obstacle à un terrassement, et à la désaffectation des tombes qui ne peut s'entreprendre qu'après un délai de repos de 30 ans à compter de la date d'inhumation de la dernière tombe du secteur à désaffecter.

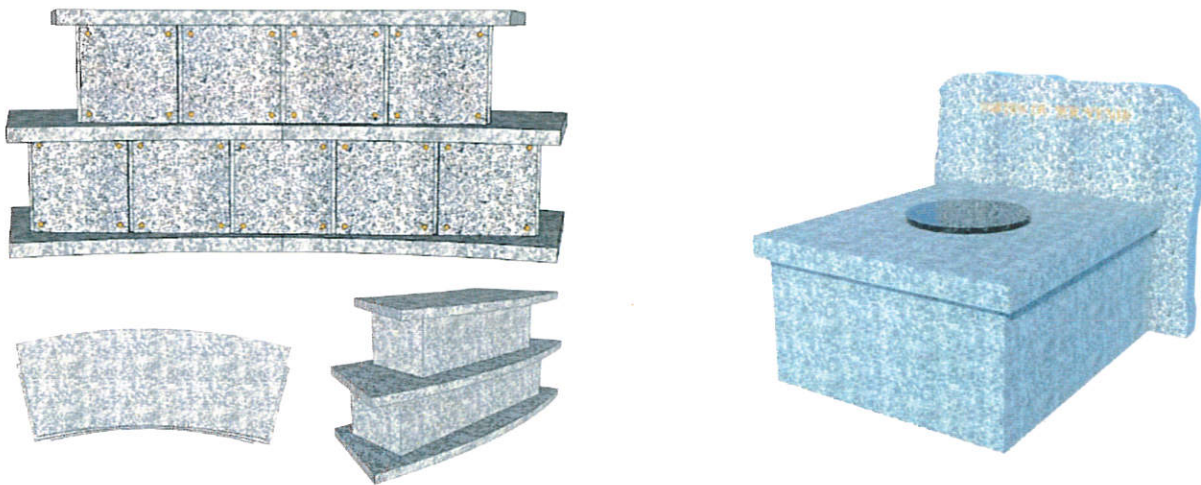
Après l'étude de plusieurs projets, en tenant compte de l'esthétisme et des commodités, la Municipalité a décidé de réaménager la partie Sud du cimetière, juste à l'entrée à droite. Une quarantaine de sépultures existantes devront être désaffectées. (Voir plan ci-dessous)



Chemin du Tunnel

Le projet comprend 5 Columbariums de 9 places, 45 cases au total disposées en courbe. Les cases seront réparties sur deux hauteurs. Celles-ci auront la possibilité de contenir jusqu'à 4 urnes.

Les inscriptions, standardisées et de typographie identique, seront apposées sur le couvercle de fermeture et commandées par la commune.



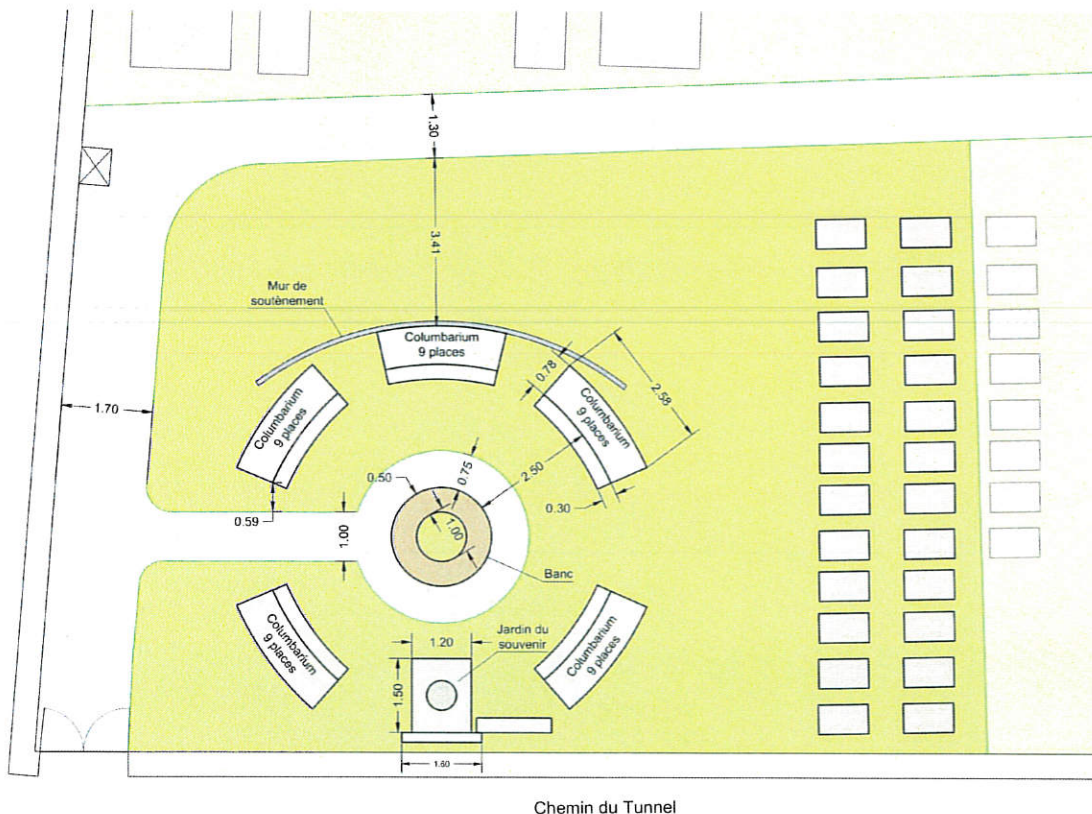
En complément du Columbarium, la Municipalité prévoit de créer un Jardin du souvenir, tout comme il en existe déjà un à Le Muids. Ce monument permettra de déposer les cendres d'une façon anonyme.

La cuve de 0.4 m3 permettra d'accueillir les cendres d'environ 150 personnes.

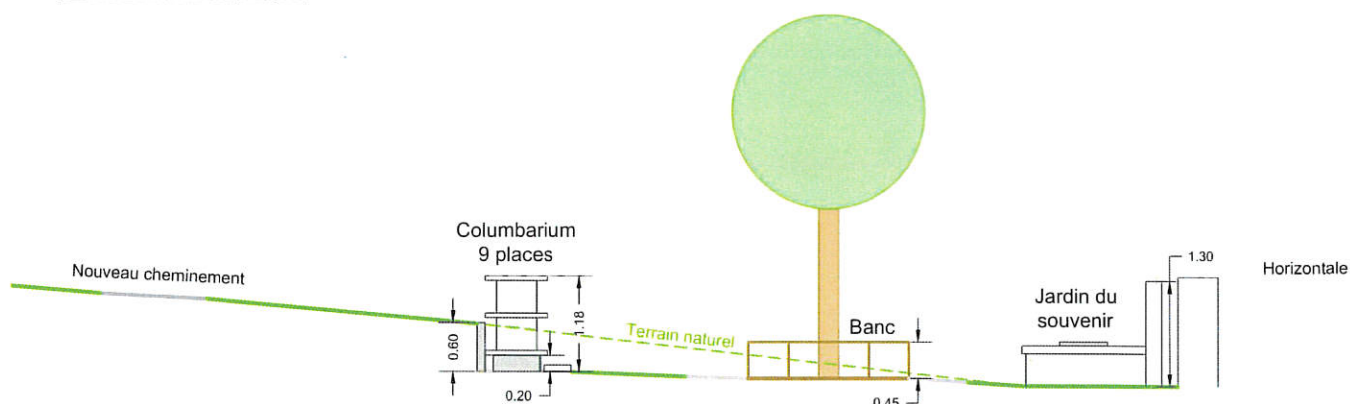
Le cheminement piétonnier sera également réaménagé dans sa totalité, avec des pavés granit, sur une largeur de 1.70 m sur sa partie inférieure et 1.30 m sur la partie supérieure.

Un cerisier à fleur sera planté au centre des nouveaux aménagements.

Plan des aménagements projetés



Plan coupe du projet



3. Détail du coût du projet

Avec la construction d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir, le dernier Règlement du cimetière devra être modifié. Les places dans le Columbarium seront louées pour une période de 30 ans. Elles pourront être renouvelées pour une période de 15 années. A l'échéance de celle-ci, les cendres seront déposées dans le Jardin du souvenir ou remises à la famille.

Les tarifs seront déterminés par le nouveau règlement.

Plusieurs offres ont été comparées, la Municipalité a retenu la plus raisonnable, établie par l'entreprise Scrasa à Nyon.

Description des coûts		
Installation de chantier, divers	CHF	11'076.--
Désaffectation et terrassement	CHF	3'468.--
Columbarium	CHF	39'010.--
Jardin du souvenir	CHF	7'358.--
Création d'un mur à l'arrière du columbarium côté Jura	CHF	6'633.80
Aménagement et réfection du cheminement en pavé	CHF	27'142.70
Remise en état	CHF	3'627.50
Sous-total travaux HTVA (Scrasa SA)	CHF	98'316.--
Engazonnement et plantation	CHF	3'111.--
Frais de parution	CHF	2'000.--
Total HTVA	CHF	103'427.--
TVA 7.7%	CHF	7'963.90
Divers et imprévus	CHF	8'609.10
Total TTC	CHF	120'000.--

4. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 7'260.-- par an.

5. Conclusions

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

- vu le préavis municipal no 15/2019 concernant une demande de crédit de CHF 120'000.-- TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir, ainsi qu'à la réfection de cheminement piétonnier,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- Ouï les conclusions des commissions précitées,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

décide

1. d'adopter le préavis municipal no 15/2019 concernant une demande de crédit de CHF 120'000.-- TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir, ainsi qu'à la réfection de cheminement piétonnier.
2. d'accorder un crédit de CHF 120'000.-- TTC pour le financement de ce projet.
3. de financer ce dernier par la trésorerie
4. d'amortir ce projet sur 20 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique
Louise Schweizer



Le Secrétaire
Quentin Pommaz